

Séance du 27 avril 2017

du Conseil Territorial de Santé de l'Essonne

à la Délégation départementale de l'Essonne

## COMPTE-RENDU

### Ordre du jour :

- *Élections du vice-président*
- *Élection du bureau*
- *Éléments de cadrage du Projet Régional de Santé et de la démarche de diagnostic territorial.*

---

Le quorum est atteint pour la seconde séance du CTS :

- 41 membres présents dont
  - o 23 titulaires
  - o 18 suppléants.
- 13 membres se sont excusés
- 8 suppléants ont représenté les titulaires excusés ou absents.

Ouverture de la séance par M. Philippe NASZÁLYI, président du Conseil territorial de santé de l'Essonne

### **1) Election du vice-président**

Comme il en a été décidé à la réunion du 30 mars, il est procédé à l'élection du Vice-président du Conseil Territorial : M. **Vincent CLUZAUD**, Président de l'Association des diabétiques de l'Essonne a présenté sa candidature préalablement à la réunion. Le Président demande si d'autres candidats se présentent. Personne ne le souhaitant et ne demandant le vote à bulletin secret, M. Vincent CLUZAUD est donc élu à l'unanimité moins sa voix, vice-président pour le mandat de 5 ans.

### **2) Election du Bureau**

Philippe NASZÁLYI rappelle le rôle, les missions et la composition du Bureau suivant les textes en vigueur :

- **2 sièges réservés pour le président et le vice-président du CTS.**
- **1 siège réservé pour le président de la commission spécialisée en santé mentale.**
- **1 siège réservé pour le président de la formation spécifique organisant l'expression des usagers.**

Le bureau comprend au maximum **12 membres, en plus des 4 sièges énoncés ci-dessus, soit 16 au total.**

La répartition des sièges du Bureau doit respecter la représentativité des différents collèges du CTS, soit pour les 12 membres :

- 5 sièges pour le collège des professionnels et offreurs des services de santé,
- 3 sièges pour le collège des usagers et associations d'usagers,
- 2 sièges pour les représentants des collectivités territoriales
- 2 sièges pour les membres représentant les services de l'Etat ou les organismes de sécurité sociale et les personnes qualifiées.

Ont présenté leur candidature au Bureau :

#### **Collège 1 :**

- Olivier FOUQUET (représentant des établissements sociaux et médico-sociaux – collège 1B), Directeur général de l'Association Altérité, gestionnaire de 21 structures médico-sociales dans l'Essonne
- Thierry de MONTGOLFIER (représentant des établissements sociaux et médico-sociaux – collège 1B), Directeur de l'Etablissement de santé La Martinière à Saclay
- Marie-Catherine PHAM (représentant les organismes œuvrant dans les champs prévention, promotion de la santé et lutte contre la précarité – collège 1C), Directrice de l'EPS Barthélémy-Durand à Etampes
- Patricia LUBELSKI (représentant des professionnels de santé libéraux – collège 1D), Pédiatre à Verrières le Buisson
- Patrick CHAVENON (représentant des professionnels de santé libéraux – collège 1D) – Pharmacien (URPS)
- Fatima SAID-DAUVERGNE (représentant des maisons de santé et pôles de santé – collège 1F), Infirmière de la MSP d'Athis-Mons (FEMASIF)
- Dominique DREUX (représentant l'Ordre des Médecins – collège 1H)

#### **Collège 2**

- Ghislaine L'ETANG (représentant les associations agréées – Collège 2A), Association UFC Que Choisir, et CDA pour les Hôpitaux Joffre-Dupuytren- Val d'Yerres;
- Christine BELLOT-CHAMPIGNON (représentant les associations agréées – Collège 2A), Présidente de l'Association Trisomie 21.
- Jean-Claude GALINAND (représentant les Associations de retraités et personnes âgées, Collège 2B), retraités CFDT et membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie

#### **Collège 3**

- Sandrine LAMIRÉ (représentant du Conseil régional – collège 3 A), Conseillère régionale d'Ile-de-France, et Maire-adjointe de Brunoy. A la région, elle préside la commission de santé, prévention des jeunes (maladie – addictions...), plan de lutte contre les déserts médicaux
- Danielle VALÉRO (représentant des communes – collège 3E), Maire-adjointe d'Evry et Conseillère communautaire à la Communauté d'agglomération Grand-Paris-Sud-Seine-Essonne-Sénart

#### **Collège 4 :** pas de candidat

Compte tenu que le Bureau ne peut comporter que 5 membres issus du collège 1 pour lequel 7 candidats se manifestent, afin d'assurer la parité et que tous les candidats participent à la vie du Bureau, Philippe NASZÁLYI propose que M. FOUQUET (ancien membre du Bureau de la Conférence de Territoire et son représentant à la CRSA) soit élu membre au titre de la future présidence de la formation spécifique des usagers, et que Mme PHAM (directrice de l'Etablissement Public de Santé Barthélémy-Durand) soit élue membre au titre de la future présidence de la commission de santé mentale (dans laquelle Mme Annie LABBÉ a déjà fait acte de candidature comme membre), à charge pour eux de préfigurer la mise en place de ces instances à partir de septembre 2017.

Cette proposition du Président est adoptée à l'unanimité :

Le Bureau est ensuite élu pour 5 ans à l'unanimité des membres votants (titulaires et suppléants votants). Il est ainsi composé :

<b>Président :</b>	<b>Philippe NASZÁLYI</b>
<b>Vice-président :</b>	<b>Vincent CLUZAUD</b>
<b>Présidente de la Commission santé mentale :</b>	<b>Marie-Catherine PHAM</b>
<b>Président de la formation spécifique des usagers :</b>	<b>Olivier FOUQUET</b>
<b>Membres :</b>	<b>Christine BELLOT-CHAMPIGNON</b>
	<b>Patrick CHAVENON</b>
	<b>Dominique DREUX</b>
	<b>Jean-Claude GALINAND</b>
	<b>Sandrine LAMIRÉ</b>
	<b>Ghislaine L'ETANG</b>
	<b>Patricia LUBELSKI</b>
	<b>Thierry de MONTGOLFIER</b>
	<b>Fatima SAID-DAUVERGNE</b>
	<b>Danielle VALÉRO</b>

La répartition du Bureau ainsi élu permet une parfaite parité des 14 membres : 7 femmes et 7 hommes.

Les commissions seront mises en place à la rentrée de septembre.

Le Bureau se réunira pour la première fois, **le jeudi 4 mai de 12h à 14h** à l'ESAT de la Nacelle (34 Boulevard de l'Yerres, 91000 Évry) afin d'évoquer le diagnostic pour l'enrichir et de prioriser les sujets à évoquer en assemblée plénière

### **3) Rappel du rôle du CTS par M. Michel HUGUET (Délégué départemental de l'Essonne)**

- veille à conserver la spécificité des dispositifs et démarches locales
- **participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé**
- **contribue au projet régional de santé**
- est informé des créations de plates-formes territoriales d'appui à la coordination et contribue à leur suivi
- **donne un avis sur le projet territorial de santé mentale**
- peut mettre en place à titre expérimental le guichet d'accueil et d'accompagnement des réclamations en santé
- peut adresser au directeur général de l'agence régionale de santé des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire, notamment sur l'organisation des parcours de santé.

**M. Michel HUGUET** précise que l'Agence Régionale de Santé souhaite que le CTS complète le diagnostic territorial présenté à la séance de mars d'éléments qualitatifs issu de son analyse avant la période de concertation officielle sur le PRS2 qui commencera en juillet.

#### Échanges avec la salle:

**Jean-Claude GALINAND** (Titulaire – Collège 2C représentant les associations de retraités et personnes âgées) souhaite savoir s'il est possible de modifier le règlement intérieur pour l'Essonne afin de pouvoir radier des personnes qui ne viennent jamais

**Philippe NASZÁLYI** précise que le texte de référence a changé les délais d'absence requis avant de procéder à une radiation, il demande à M. Galinand de proposer une modification du RI.

**Jacqueline MOREL** (Suppléante – Collège 2C représentant les associations de retraités et personnes âgées), s'interroge sur le guichet d'accueil et d'accompagnement des réclamations en santé au regard des dispositifs et partenariats actuels avec le Conseil départemental et l'ARS

**Philippe NASZÁLYI** indique que c'est une innovation. En effet, l'Essonne s'est porté volontaire pour son expérimentation et est apparemment le seul département en Ile de France. Etant expérimental le rôle sera à construire, mais pas à se substituer aux organismes existant pour régler ses plaintes. Il y a la faculté de devenir accompagnateur des réclamations en santé et cela devrait aider les personnes les plus fragiles. Nous attendons l'arrêté d'application de l'article 158 -IX de la loi santé permettant de lancer la procédure en espérant une prochaine parution avant le changement de gouvernement.

**Jacqueline MOREL**, demande si le champ de compétence n'agit que sur les soins ou les services médico-sociaux

**Philippe NASZÁLYI** répond que le champ est large et concerne tout usager du système de santé au sens de ce mot dans l'acception de la Charte d'Ottawa de 1986.

**M. Michel HUGUET** précise que cette expérimentation ne traite pas les EIG (Evènements Indésirables Graves), et autres signaux qui relèvent d'une réglementation spécifique d'une part, et ne remet pas en question les partenariats précédents qui visent à une coordination de l'analyse des signaux entre les institutions, alors que cette nouvelle démarche innovante concerne directement l'appui aux usagers.

**Philippe NASZÁLYI** va rencontrer le conciliateur de la CPAM pour évoquer le rapport sur les bonnes pratiques et en tirer de l'expérience.

#### Informations :

- **Vendredi 5 Mai à 14h00** dans les locaux de l'ARS siège un **séminaire de travail sur les territoires avec la CRSA et les présidents et vice-présidents des conseils territoriaux de santé des 8 départements franciliens.**
- **Mardi 9 mai à 14h** Conférence à Bercy « Bien vieillir avec le numérique », par le CIRIEL, inscription auprès de M. NASZÁLYI
- Date du prochain CTS :
- **jeudi 1er juin 2017** à partir de 9h30,  
Salle des conférences de la délégation départementale de l'Essonne.
- **Le jeudi 29 juin** est également retenu pour une autre séance plénière du CTS.

**Le Président clôture la séance à 11h30.**